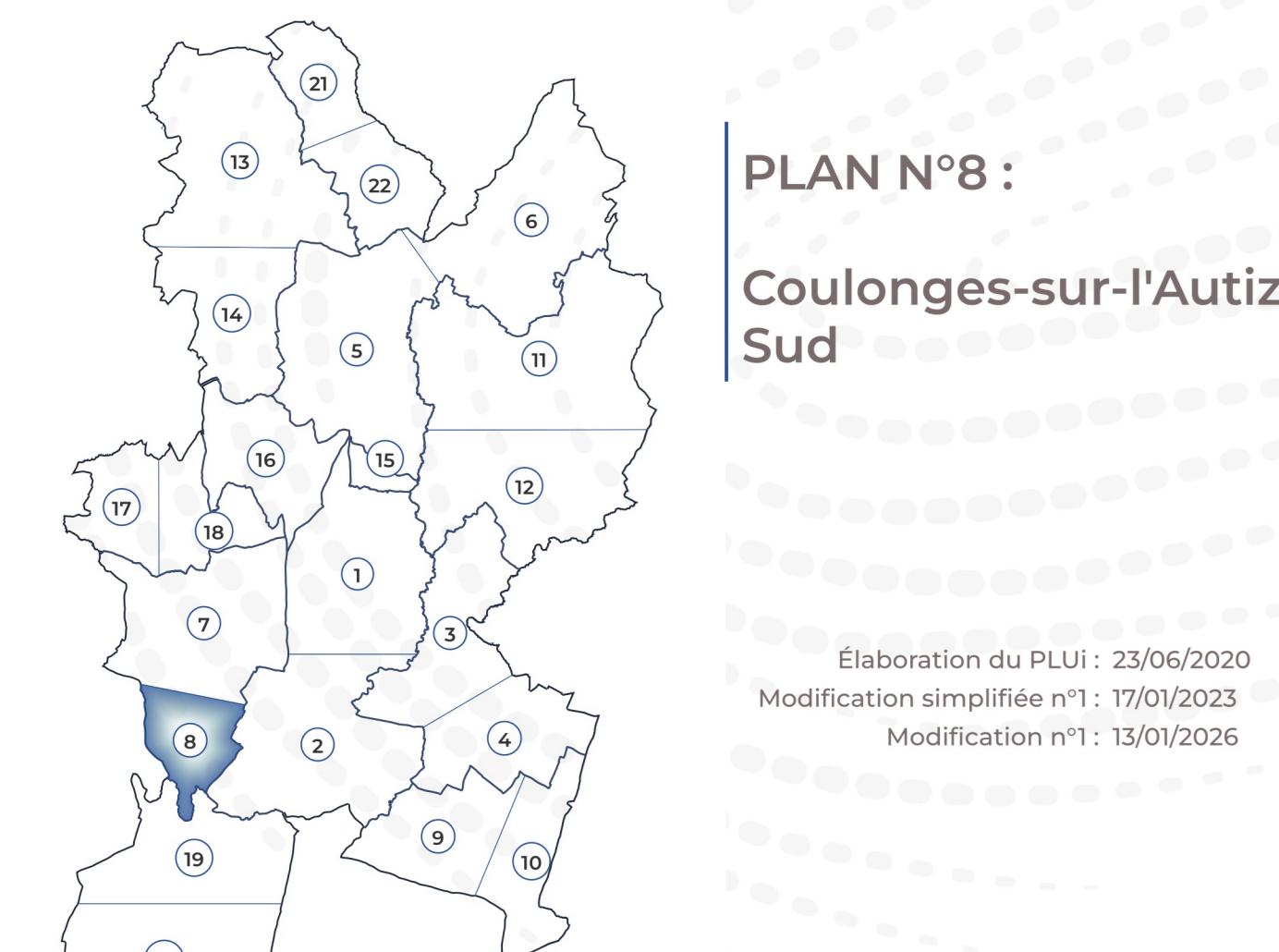


PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

## RÈGLEMENT GRAPHIQUE - ZONAGE



## PLAN N°8 :

## Coulonges-sur-l'Autize Sud

CITADIA

## ZONAGE :

UA Limites des zones

## PRÉSCRIPTIONS :

- Arbre à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Hale à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Muret à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiement pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation densité au titre de l'article L151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle au titre de l'article L151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre commercial à préserver au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul de 10m autour des cours d'eau au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zones inondables (AZI) des Deux-Sèvres 1994 et 2008
- Risque fort retrait et gonflement des argiles (BRGM)
- Zone non aedificandi

## INFORMATIONS :

- Secteur de nuisances sonores au titre de l'article R151-53 du Code de l'Urbanisme
- Bande d'inconstructibilité (loi Barnier) au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre délimité des abords

## CONTEXTE :

- Limites communales
- Parcelles cadastrales
- Bâti dur
- Bâti léger
- Réseau hydrographique
- Routes principales et secondaires
- Surface en eau

## TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
01	Valorisation de l'ancienne voie de chemin de fer	Commune d'Ardin	33652
18	Création d'une voie piétonne	Commune de Coulonges-sur-l'Autize	3690

UA Tissus urbains historiques et centraux  
UA Espaces verts paysagers et jardins à protéger  
UA Secteur patrimonial des Périmètres délimités des Abords  
UB Espaces verts et jardins à protéger  
UR Tissus résidentiels contemporains  
UR Secteur résidentiel à vocation économique à protéger  
UX Zone urbaine à vocation économique  
UX Secteur économique à vocation artisanale

AU Zone d'urbanisation à long terme  
AUE Zone d'urbanisation à vocation d'assainissement  
AUX Zone d'urbanisation à vocation principale habitat  
AUX Zone d'urbanisation à vocation économique  
AUX Secteur d'urbanisation à la ZACOM de l'Avenir  
AUX Zone d'urbanisation à vocation artisanale

A Zone agricole

Ap Secteur agricole à protéger

AI, A7, 12, 13, 14 STECAL à vocation touristique et de loisirs

AS1 STECAL à vocation de stockage et de dépôt

AS1, 13, 14 STECAL à vocation économique

N Secteur naturel ou forestier à protéger

N, A, 10, 14 STECAL à vocation touristique et de loisirs

N, 10, 14 STECAL à vocation touristique et de loisirs en zone humide

N, A, 10, 12 STECAL à vocation économique

